

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets, à votre agrément, diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1998 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 64 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

1 - Budget principal - section de fonctionnement

Sur avis de la commission amiable d'indemnisation des commerçants chargée d'évaluer le préjudice commercial subi par les entreprises à l'occasion de travaux publics, vous avez décidé, le 26 janvier 1998, de verser 500 000 F à la société RUIZ et 48 000 F à la société CBV.

Ces sommes seront prélevées sur les dépenses imprévues et réimputées au compte 673 000 pour compenser les mouvements de crédits préalablement effectués (renvoi n° 1).

Une subvention exceptionnelle de 360 000 F doit être attribuée à l'office du tourisme Lyon-Congrès, le financement étant assuré par reventilation des crédits existants (renvoi n° 2).

L'exploitation du périphérique en régie nécessite l'inscription de crédits de fonctionnement représentant au total 15,646 MF : contrats de maintenance, d'entretien et de réparations, consommations de fluides, frais bancaires pour télépéage, etc.

Cette dépense peut être financée à hauteur de 4 MF par la prévision inscrite au budget primitif 1998 pour assurer l'entretien des voies qui se situaient en dehors du périmètre de la concession.

Les 11,646 MF restant seraient couverts par les recettes attendues du péage (renvoi n° 3).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 022 000 fonction 01 sans opération	- 548 000,00		
compte 673 000 fonction 01 sans opération	+ 548 000,00		

renvoi n° 2			
compte 657 180 fonction 64 sans opération	- 400 000,00		
compte 657 480 fonction 01 sans opération	+ 400 000,00		
renvoi n° 3			
		compte 703 400 fonction 64 opération 0351 TNP exploitation en régie	+ 11 646 000,00
compte 606 110 fonction 64 opération 0351	+ 250 000,00		
compte 606 120 fonction 64 opération 0351	+ 2 100 000,00		
compte 606 360 fonction 64 opération 0351	+ 220 000,00		
compte 606 400 fonction 64 opération 0351	+ 100 000,00		
compte 626 200 fonction 64 opération 0351	+ 325 000,00		
compte 626 100 fonction 64 opération 0351	+ 30 000,00		
compte 606 320 fonction 64 opération 0351	+ 250 000,00		
compte 606 330 fonction 64 opération 0351	+ 2 895 000,00		
compte 613 520 fonction 64 opération 0351	+ 300 000,00		
compte 615 610 fonction 64 opération 0351	+ 2 710 000,00		
compte 628 300 fonction 64 opération 0351	+ 580 000,00		

compte 618 200 fonction 64 opération 0351	+ 50 000,00		
compte 622 600 fonction 64 opération 0351	+ 830 000,00		
compte 624 100 fonction 64 opération 0351	+ 50 000,00		
compte 627 000 fonction 64 opération 0351	+ 894 000,00		
compte 654 000 fonction 64 opération 0351	+ 62 000,00		

2 - Budget principal - section investissement

Pour régulariser des factures de 1997 (0,104 MF), je vous propose d'abonder l'opération pour le traitement de la place du 8 Mai et du 11 Novembre à Vernaison. La requalification du square de la Résistance et la rue d'Orsel à Oullins est maintenant en phase d'exécution. Il convient de créer une opération spécifique pour cet aménagement qui peut démarrer à hauteur de 0,40 MF (renvoi n° 4).

L'acquisition d'une parcelle de terrain et la construction d'une clôture induite par cet achat, lieu-dit "Naive" dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble à Saint Genis Laval, supposent le transfert de 0,23 MF à partir de l'enveloppe réservée aux ZAC conventionnées (renvoi n° 5).

Pour les opérations de développement social des quartiers, je vous propose plusieurs mouvements (renvoi n° 6). Ils financent :

- des plantations d'arbres dans le quartier les plantées à Meyzieu pour 0,10 MF,
- du mobilier urbain avenue de l'Europe à Rillieux la Pape pour 0,32 MF,
- des aménagements place Latarget à Lyon 8° (0,003 MF).

La Communauté réalise, pour le compte de la ville de Lyon, des travaux à hauteur de 0,20 MF dans le quartier de la Sauvegarde à Lyon 9°. Cette dépense, prise en charge par la commune, doit être constatée au compte 458. La mise en place des lignes budgétaires est assurée à partir des crédits déjà ouverts sur l'opération (renvoi n° 7).

Dans le cadre de l'action économique, des études sont lancées pour la requalification de la zone industrielle de Craponne (0,16 MF) et la revitalisation du centre de Limonest (0,41 MF). L'individualisation de ces opérations suppose les mouvements proposés en renvoi n° 8. La réalisation d'une maquette d'étude pour la zone industrielle de Caluire et Cuire et Rillieux la Pape doit aussi être prévue pour 0,009 MF.

L'étude des aménagements de la vallée de la chimie anticipe le démarrage opérationnel de ce dossier prévu pour 1999. Son financement, soit 0,50 MF, est assuré par les crédits de l'opération "requalification des zones industrielles" (renvoi n° 9).

La convention de mandat passée avec la société G3 A pour la construction de l'Ecole normale supérieure de lettres, la bibliothèque et le service central de documentation prévoit le versement au mandataire d'avances de trésorerie. Les écritures comptables correspondantes, au compte 238 100, en dépenses comme en recettes, n'ont pas été prévues au budget primitif. Je vous propose leurs inscriptions pour un montant total de 28,96 MF (renvoi n° 10).

Une décision modificative de 0,70 MF peut financer l'achat d'équipements spécialisés pour le règlement de manoeuvre de la direction incendie et secours. Le disponible de crédit est dégagé du compte de travaux pour les bâtiments (renvoi n° 11).

Diverses opérations d'élargissement de voiries à Lyon 3°, Saint Fons et Tassin la Demi Lune ainsi que la réalisation d'un carrefour à Villeurbanne font l'objet de mise en demeure d'acquiescer pour un montant de 2,52 MF. La mise en place du crédit correspondant, sur l'opération voirie de proximité, vous est soumis en renvoi n° 12.

Au budget primitif, les crédits finançant l'aménagement de voiries urbaines et certaines opérations d'urbanisme sont ouverts essentiellement sur des comptes de travaux (231 510, 231 810 et 231 520). Il est nécessaire de transférer ces crédits (renvoi n° 13) pour :

- la plantation d'arbres (compte 215 220) à hauteur de 1,470 MF,
- l'acquisition de mobilier urbain (compte 215 220) pour un montant de 0,59 MF, de bordures des trottoirs (compte 215 110) pour un montant de 2,14 MF et de fournitures pour la signalisation (compte 215 220) pour un montant de 0,66 MF.

A l'inverse, seuls les crédits d'acquisitions foncières étaient prévus pour l'aménagement de la rue Pierre Brunier à Caluire et Cuire. Le démarrage des travaux nécessite un transfert de 0,26 MF sur le compte 231 510 (renvoi n° 14).

La construction d'un parc de stationnement, avenue Foch à Saint Genis Laval, suppose l'ouverture d'une ligne pour les travaux de voirie (1,450 MF). Par convention avec la Commune, celle-ci verse une participation forfaitaire de 1,450 MF à inscrire en recette au compte 138 400 (renvoi n° 15).

La réouverture du tronçon nord du périphérique à la circulation, l'exploitation de cet équipement en régie et la prise en charge des travaux du deuxième tube ont nécessité la mise en place de crédits, en partie dégagés sur des opérations votées au budget primitif. Un certain nombre de transferts vous sont présentés dans ce rapport (renvoi n° 16). Cependant, pour assurer le financement de ces nouvelles dépenses, il est nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 157 MF. Dans le budget communautaire, sont donc ouverts :

- 261,90 MF pour les travaux de percement du second tube qui permettront le paiement des situations prévues jusqu'à fin août 1998,
- 2,70 MF pour les aménagements de voirie et les équipements informatiques nécessités par la réouverture de l'ouvrage.

Par ailleurs, 3,38 MF supplémentaires sont provisionnés pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les mouvements qui vous sont présentés aboutissent à augmenter de 172 MF la section d'investissement du budget principal.

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 4			
compte 231 510 fonction 64 opération 0158 "opérations d'espaces publics en étude"	- 504 526,91		
compte 231 510 fonction 64 opération 0149 "Vernaison - place du 8 Mai et du 11 Novem-	+ 104 526,91		

bre"			
compte 231 510 fonction 64 opération 0354 "Oullins - rue d'Orsel et square de la Résistance"	+ 400 000,00		
renvoi n° 5			
compte 211 800 fonction 653 opération 0073 "travaux primaires - ZAC conventionnées"	- 230 842,00		
compte 211 200 fonction 653 opération 0070 "Saint Genis Laval - PAE Naive"	+ 230 842,00		
renvoi n° 6			
compte 211 800 fonction 66 opération 0057 "Saint Fons - DSU Arsenal"	- 100 000,00		
compte 212 100 fonction 66 opération 0053 "Meyzieu - DSU les Plantées"	+ 100 000,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0061 "Vénissieux - DSU"	- 3 337,00		
compte 231 510 fonction 66 opération 0050 "Lyon 8° - DSU Mermoz"	+ 3 337,00		
compte 211 800 fonction 66 opération 0057	- 320 000,00		
compte 215 220 fonction 66 opération 0056 "Rillieux la Pape - DSU Ville nouvelle"	+ 320 000,00		
renvoi n° 7			
compte 231 510 fonction 66 opération 0052 "Lyon 9° - DSU la Duchère"	- 200 000,00	compte 138 400 fonction 66 opération 0052	- 200 000,00

compte 458 114 fonction 66 opération 0052	+ 200 000,00	compte 458 214 fonction 66 opération 0052	+ 200 000,00
renvoi n° 8			
compte 203 100 fonction 653 opération 0179 "requalification des zones industrielles"	- 155 574,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0285 "Craponne - requalifica- tion des zones indus- trielles"	+ 155 574,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0203 "requalification des centres"	- 410 000,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0355 "Limonest - revitalisation du centre"	+ 410 000,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0281 "Rillieux La Pape - requa- lification des zones in- dustrielles"	- 9 890,00		
compte 215 830 fonction 653 opération 0281	+ 9 890,00		
renvoi n° 9			
compte 203 100 fonction 653 opération 0179	- 500 000,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0347 "vallée de la chimie"	+ 500 000,00		
renvoi n° 10			
compte 238 100 fonction 13 opération 0196 "Ecole normale supérieure"	+ 19 460 000,00	compte 238 100 fonction 13 opération 0196	+ 28 960 000,00

compte 231 210 fonction 13 opération 0196	+ 9 500 000,00		
renvoi n° 11			
compte 231 320 fonction 054 opération 0108	- 700 000,00		
compte 215 620 fonction 054 opération 0114	+ 700 000,00		
renvoi n° 12			
compte 211 800 fonction 651 opération 0096 "réserves foncières"	- 2 520 700,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0034 "voirie de proximité"	+ 2 520 700,00		
renvoi n° 13			
compte 231 510 fonction 653 opération 0001 "Lyon 7° - secteur Ger- land"	- 650 000,00		
compte 212 100 fonction 653 opération 0001	+ 650 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0017 "Lyon 6° - rue Garibaldi"	- 687 892,00		
compte 215 110 fonction 64 opération 0017	+ 537 726,00		
compte 215 220 fonction 64 opération 0017	+ 150 166,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0029 "Tassin La Demi Lune - rue Deperet"	- 300 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0029	+ 300 000,00		

compte 231 510 fonction 64 opération 0040 "aménagement cyclables"	- 300 000,00		
compte 215 220 fonction 64 opération 0040	+ 300 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0043 "aménagement de la sécurité aux abords des groupes scolaires"	- 64 000,00		
compte 215 220 fonction 64 opération 0043	+ 64 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0295 "Lyon 8° - route de Vienne"	- 1 470 000,00		
compte 215 110 compte 212 100 compte 215 220 fonction 64 opération 0295	+ 1 051 000,00 + 340 000,00 + 79 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0297 "Albigny sur Saône - centre-bourg"	- 300 000,00		
compte 212 100 compte 215 110 fonction 64 opération 0297	+ 100 000,00 + 200 000,00		
compte 231 810 fonction 653 opération 0066 PAE vallon des Vosges	- 430 000,00		
compte 215 110 compte 212 100 opération 0066	+ 350 000,00 + 80 000,00		
compte 231 520 fonction 628 opération 0037 "Signalisation lumineuse"	- 656 000,00		

compte 215 210 fonction 628 opération 0037	+ 656 000,00		
renvoi n° 14			
compte 211 200 fonction 64 opération 0009 "Caluire et Cuire - rue Pierre Brunier"	- 260 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0009	+ 260 000,00		
renvoi n° 15			
compte 231 510 fonction 64 opération 0034 "Voirie de proximité - Parc de stationnement à Saint Genis Laval"	+ 1 450 000,00	compte 138 400 fonction 64 opération 0034	+ 1 450 000,00
renvoi n° 16			
compte 211 200 fonction 64 opération 0009 "Caluire et Cuire - rue Pierre Brunier"	- 400 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0011 "Collonges au Mont d'Or - chemin de la Pelonnière"	- 400 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0296 "Lyon 5° - boulevard des Castors"	- 100 000,00		
compte 211 500 fonction 64 opération 0031 "Villeurbanne - rue Colin"	- 1 480 000,00		
compte 203 100 fonction 64 opération 0186 "TNP - assistance à maîtrise d'ouvrage"	+ 2 380 000,00		
compte 211 800 fonction 653 opération 0005 "Saint Priest - Poste aux chevaux - RN 6"	- 2 000 000,00		

compte 211 800 fonction 653 opération 0202 "SDUC"	- 3 400 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0015 "Lyon 3° - rue du Vinatier"	- 1 500 000,00		
compte 211 500 fonction 64 opération 0014 "Lyon 3° - rue de la Vil- lette"	- 1 500 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0022 "Lyon 8° - avenue Henri Barbusse"	- 1 200 000,00		
compte 203 100 fonction 653 opération 0202	- 200 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0007 "Oullins - secteur Narcis- se Bertholet"	- 2 000 000,00		
compte 211 200 fonction 64 opération 0029 "Tassin La Demi Lune - rue Professeur Deperet"	- 700 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0241 "La Tour de Salvagny - route de Paris et Lyon"	- 300 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0029	- 700 000,00		
compte 212 100 fonction 64 opération 0017 "Lyon - rue Garibaldi"	- 500 000,00		
compte 231 550 fonction 64 opération 0352 "TNP - percement du second tube"	+ 14 000 000,00		

compte 211 200 fonction 64 opération 0028 "Saint Priest - boulevard urbain est"	- 1 000 000,00		
compte 211 800 fonction 64 opération 0096 "réserves foncières"	- 4 000 000,00		
compte 213 800 fonction 653 opération 0305 "Lyon 9° - quartier de l'Industrie"	- 7 000 000,00		
compte 231 510 fonction 64 opération 0045 "Requalification de voie urbaine"	+ 12 000 000,00		
compte 231 550 fonction 64 opération 0352	+ 157 000 000,00	compte 164 fonction 01	+ 157 000 000,00

3 - Budgets annexes des eaux et de l'assainissement

La notification par l'Agence de l'eau de subventions pour la station d'épuration à Meyzieu (2,25 MF) et celle de relèvement à Couzon au Mont d'Or (6,4 MF) permettent d'inscrire les crédits nécessaires aux travaux sur les deux sites. La prévision 1997 a été annulée, les dépenses n'ayant pu être engagées (renvoi n° 17).

Sur le site des Meurières à Mions, conformément à la délibération n° 1997-2287 du 16 décembre 1997, les travaux financés par la commune à hauteur de 0,48 MF HT pour l'eau potable et de 0,71 MF HT pour l'assainissement peuvent être inscrits ainsi que les écritures d'ordre concernant la TVA (renvoi n° 18).

Des écritures de régularisation, annulations de titres, sont à prévoir pour 300 F au budget des eaux et 50 F pour l'assainissement (renvoi n° 19).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 17		Assainissement	
assainissement opération 0121 compte 238 310	+ 2 250 000,00	opération 0121 compte 131 810 compte 161 110	+ 1 350 000,00 + 900 000,00
opération 0130 compte 238 310	+ 6 400 000,00	opération 0130 compte 131 810 compte 168 110	+ 3 850 000,00 + 2 550 000,00

renvoi n° 18 eaux opération 0137 compte 238 551 compte 276 200 opération 0122 compte 238 510	+ 578 880,00 + 98 880,00 + 710 000,00	renvoi n° 18 eaux opération 0137 compte 131 820 compte 238 551 compte 276 200 assainissement opération 0122 compte 131 820	+ 480 000,00 + 98 880,00 + 98 880,00 + 710 000,00
renvoi n° 19 eaux opération 0137 compte 131 820 assainissement opération 0122 compte 102 100	+ 300,00 + 50,00	renvoi n° 19 eaux opération 0137 compte 131 820 assainissement opération 0122 compte 102 100	+ 300,00 + 50,00

4 - Mouvements interbudgétaires

Dans le cadre du DSU à Vaulx en Velin, sur le site des Grolières, un complément de crédit de 112 kF est nécessaire pour les travaux d'assainissement et financés par le budget principal (renvoi n° 20).

A Saint Priest, dans le cadre du PAE Mi-Plaine, les travaux primaires d'adduction d'eau potable et d'assainissement sont financés par le budget principal. Il convient de transférer cette prévision dans le budget des eaux (1,2 MF HT) et dans celui de l'assainissement (14,418 MF HT) (renvoi n° 21).

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 20 budget principal fonction 66 compte 231 510 opération 0060 fonction 01 compte 020 000 fonction 01 compte 022 000 fonction 61 compte 657 150 opération 0060	 - 111 940,30 + 111 940,30 - 111 940,30 + 111 940,30		

assainissement compte 238 510 opération 0060	+ 111 940,30	assainissement compte 131 200 opération 0060	+ 111 940,30
renvoi n° 21			
opération 0071			
budget principal fonction 653 compte 231 540	- 15 618 000,00	budget principal fonction 01 compte 021 000	- 15 618 000,00
fonction 01 compte 023 000	- 15 618 000,00		
fonction 61 compte 657 150	+ 15 618 000,00		
assainissement compte 238 510	+ 14 418 000,00	assainissement compte 131 200	+ 14 418 000,00
eaux compte 238 511 compte 276 200	+ 1 447 200,00 + 247 200,00	eaux compte 131 200 compte 238 511 compte 276 200	+ 1 200 000,00 + 247 200,00 + 247 200,00

5 - Changements de nomenclature comptable

En application du décret n° 97-1123 du 4 décembre 1997 relatif à la définition des chapitres et des articles, des ouvertures de comptes ont été réalisées en début d'exercice 1998 avec affectation de crédits par transferts de crédits :

- budget principal

Dépenses :			
ICNE	du compte 168 800	au compte 168 810	105 425 154,00 F
Emplois jeunes	du compte 641 610	au compte 641 611	5 016 728,36 F
Autres emplois d'insertion	du compte 641 610	au compte 641 680	7 478 785,07 F

Recettes :			
Emplois jeunes	du compte 641 900	au compte 747 110	pas de prévision en 1998
Autres subventions de l'état	du compte 747 100	au compte 747 180	7 571 723,58 F

- Budget annexe de l'assainissement

Recettes :

Emprunts auprès d'autres organismes	du compte 164	au compte 164 800	42 000 000,00 F
-------------------------------------	---------------	-------------------	-----------------

B - Propose d'approuver les décisions modificatives sus-mentionnées, de modifier et compléter l'état des subventions par les fonds à verser :

- 157,40 F complémentaires à la Fédération mondiale des cités unies,
- 500 000,00 F à la cité scolaire internationale à Lyon 7°,
- 360 000,00 F supplémentaires à l'office du tourisme Lyon-Congrès,
- 1 000 000,00 F aux riverains du tronçon nord du périphérique pour les travaux d'isolation acoustique ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations n° 1997-2287 en date du 16 décembre 1997 et celle du 26 janvier 1998 ;

Vu le décret n° 97-1123 en date du 4 décembre 1997 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives sus-mentionnées.

2° - Modifie et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 157,40 F complémentaires à la Fédération mondiale des cités unies,
- 500 000,00 F à la cité scolaire internationale à Lyon 7°,
- 360 000,00 F supplémentaires à l'office du tourisme Lyon-Congrès,
- 1 000 000,00 F aux riverains du tronçon nord du périphérique pour les travaux d'isolation acoustique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,